L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité
PAR J. [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1838.

Aujourd'hui que doit avoir lieu la vente des effets et propriétés de la succession Rinfoel: elle se fera à la Bourse de la Cité, à midi, par le Régistre des Testaments.

La malheureuse discussion de Messrs Graffie et Marigny, qui a occupé le public ces jours derniers, s'est terminée hier comme on devait s'y attendre, par un duel. Les deux adversaires, placés à une distance de vingt pas, armés chacun d'un pistolet, devaient marcher l'un sur l'autre, et tirer entre un et vingt; ni l'un ni l'autre ne lâcha son coup à la première fois, au premier feu, Mr Graffie fut frappé dans la région du bas-ventre. On ne prononce rien sur la gravité de la blessure, mais on la considère mortelle.

Voici les noms des personnes qui ont péri dans l'accident survenu à bord du bateau à vapeur General Brown, devant St.-Helena, le 26 de ce mois:

Samuel Clark, capitaine; Daniel Bannister, second; Wilson, 1er. ingénieur; Felix Underwood, pilote; le charpentier, le garçon de buvette, Eli Johns, 2d. commis; D. L. Davis, de Natchez; E. Libby, W. Miller, Dr. Price, Marchand, E. Hubbard, Robert Johnson, Jos. Ball, J. C. Long, J. N. Garthwaite, J. D. Lewis, J. McCune, Conway et six chauffeurs.

Plusieurs autres personnes ont été échaudées, parmi lesquelles on compte le 2d. pilote, le 2d. ingénieur, divers passagers de la chambre, des enfants et le maître d'hôtel.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris par des personnes dignes de foi, que 28 forçats gelées qui se sont fait assez dernièrement, ont frustré les espérances des habitants naissant, en détruisant la majeure partie des cannes qui étaient encore sur pied. Les paroisses qui ont le plus souffert sont celles situées sur le fleuve, ainsi que celles des Attakapas. Dans ces dernières, on s'est décidé à couper aussitôt les cannes qui ont échappé au froid, pour les préserver d'un accident plus grave, afin est d'autant plus déplorable que le sucre déjà manufacturé est de première qualité, et que tout semblait promettre aux habitants la récompense de leurs travaux.

BALS DE LA SALLE D'ORLEANS.

Le bal est à l'ordre du jour. Samedi bal à la Salle de la Bourse, mais bal aussi à la Salle d'Orléans. Entre les deux puissances rivales, entre M. Boreas et M. Ateche; nous ne conseillons à personne de choisir. Tous les deux sont passés maîtres dans l'art d'organiser une fête. Ça n'y a de mieux à faire, c'est de tour, donner la préférence à tous les deux.

Certes, Ceci une magnifique et brillante salle que la salle de la Bourse, mais c'est aussi une bien jolie salle que la salle d'Orléans! Dans l'une, le plaisir peut prendre largement ses ébats; la joie y est à l'aise et ses coudées franches. Toute la cité peut y entrer et trouver place. C'est là un grand avantage. Dans l'autre, le plaisir y est plus à l'étroit, mais on sait qu'elle se suffit aime la foule et ne demande pas mieux que de s'étirer. C'est encore là un grand avantage. L'une est belle, l'autre est jolie. On admirera l'une au mieux l'autre, à l'avenir l'autre à cette occasion. [illegible] serait difficile de plaider pour l'une au pour l'autre, et nous laissons comme autrefois avocats, nous plaiderons pour tous les deux.

Marine des Etats-Unis.—Le Globe de Washington, du 26, dément les bruits qui circulaient à l'égard de quelques changements dans notre marine. On dit aussi que le commodore Rigely devait succéder le commandement de l'escadre des Antilles; que le commodore Chauncey serait le supérieur de l'arsenal de Brooklyn, et que le commodore Barron devait succéder à la présidence de l'amirauté; est rapporté également que le commodore Morris allait se retirer et que le commodore Elliot prendrait son siège à l'amirauté.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT.

Le Washington Globe du 22, contient une proclamation du président des Etats-Unis, dont la traduction se trouve plus bas. Cette proclamation est amenée par le renouvellement récent des hostilités dans le voisinage des provinces du Canada, et nous espérons que cette promulgation aura pour effet d'arrêter ceux qu'une sympathie déplacée pour l'un des deux partis belligérants entraîne à compromettre des actes illégaux. Nous devons d'ailleurs, que, comme nation, la lutte actuelle au Canada ne nous concerne pas plus que si cette province était à mille lieues de nous. Notre devoir envers notre propre pays, notre obéissance à nos lois, font aussi, et l'obligation dans laquelle nous sommes de maintenir une neutralité stricte et honorable envers un peuple avec qui nous sommes en paix, de l'autre, nous interdisent d'une manière entièrement de prendre part à la lutte, de quelque façon que ce soit.

PAR LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

PROCLAMATION.

Attendu qu'il n'y a que trop de motifs de croire que des citoyens des Etats-Unis, au mépris des injonctions solennelles à eux adressées dans les proclamations émises par le pouvoir exécutif du gouvernement général et par quelques-uns des gouverneurs des divers Etats, ont formé le projet de troubler la paix dans les possessions d'une nation voisine et amie; Attendu encore qu'avis m'a été donné provenant de sources officielles et autres, qu'un certain nombre de citoyens dans les différentes parties de l'Union, se sont associés ou forment maintenant des associations pour le même but et attendu que des troubles ont de nouveau éclaté dans diverses parties des deux Canadas, qu'une invasion hostile a été faite par des citoyens des Etats-Unis, de concert avec les Canadiens et autres, qui, après s'être emparés de force des propriétés de leurs paisibles voisins, dans le but d'accomplir leurs projets criminels, ont dans ce moment les armes à la main contre les autorités du Canada, au mépris absolu de leurs propres obligations comme Citoyens Américains, et de celles du gouvernement de leur pays envers les nations étrangères.

En conséquence, j'ai jugé à propos et nécessaire de publier la présente proclamation, et de commander à tous les citoyens des Etats-Unis, de ne donner aucune espèce d'encouragement ou de soutenir à ceux qui ont ainsi perdu tout droit à la protection de leur pays; d'éclairer à toutes ces personnes ainsi égarées ou trompées qui ont pu s'y engager de renoncer à des projets dangereux pour le repos de leur pays, dont l'issue ne peut être que fatale à ceux qu'elles prétendront vouloir secourir, d'une exécution impossible sans une assistance étrangère qu'elles ne peuvent pas raisonnablement espérer d'obtenir, et qui donnent lieu à des imputations non fondées sans doute, contre l'honneur et la bonne foi de leur propre gouvernement. D'engager tous les officiers civils et militaires, tous les citoyens, au-nom du respect que tous les hommes libres doivent aux lois à la confection desquelles ils ont eux-mêmes contribué; au nom des ménagements dus à l'honneur et à la réputation de leur patrie; au nom de leur amour pour l'ordre et du respect pour la sainteté, pour les serments qui les régissent les rapports des nations entr'elles, d'employer tous leurs efforts pour arrêter, faire juger et punir quiconque viendrait les lois qui règlent dans ce cas, et d'apprendre de nos obligations envers les autres puissances du monde.

Et je préviens tous ceux qui se sont engagés dans ces entreprises criminelles, que, s'ils y persistent, quelle que soit la position à laquelle ils pourront se trouver réduits, ils ne doivent s'attendre à aucune démarche de quelque nature de la part de ce gouvernement en leur faveur, mais que, frappés de réprobation par tous les citoyens respectables, ils seront abandonnés à la justice et à la merci du gouvernement dans les lois ils ont envahi criminellement le territoire, en dépit des vœux et des efforts de leur propre gouvernement et sans l'ombre d'une justification ou d'une excuse.

Donné de ma main, dans la ville de Washington, le vingt-unième jour du mois de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente-huit et la soixante-troisième de l'Indépendance des Etats-Unis.

M. VAN-BUREN.

Par le président
John Forsyth, secrétaire d'état.

CANADA.

EXTERMINATION DES PATRIOTES.

Nous n'avons cela de la dire, dès les commencements de cette déplorable lutte entre, les ministres de ces Provinces et le gouvernement anglais; les Patriotes ne réussiront pas à établir leur indépendance.

Nos prévisions ne se sont que trop bien réalisées, et pour le succès du fait, nous pouvons entonner l'hymne funèbre sur les restes encore palpitants de cette poignée de braves, dont le tort le plus grand est de n'avoir su comprendre ni leurs propres forces, ni celles de leur antagoniste.

La malle express vient de nous apporter les nouvelles de New-York du 20. Nous en avons extrait les faits les plus importants. Les réflexions sont désormais à peu près inutiles. Les événements en disent assez sur ce triste sujet.

(*Extrait de l'Albany Evening Journal.*)

Sacketts Harbor, 18 nov.

Le bateau à vapeur Oneida, qui vient d'arriver, apporte les tristes nouvelles suivantes:

Le vendredi, 16 de ce mois, les Patriotes campés à la pointe du moulin à vent furent attaqués sur terre par un corps d'environ mille soldats anglais et par quatre bateaux à vapeur armés. Les Anglais placèrent une batterie de gros calibre à 150 ou 200 perches du moulin et leur feu fut si bien dirigé que les boulets percèrent les murs en pierre. Le combat dura un peu plus d'une heure; les Patriotes se battirent alors, au nombre de quatre-vingt-dix [illegible] été fait au fait prisonnier dans l'action précédente. Tous les prisonniers furent transportés à Kingston, à bord des bateaux à vapeur.

William Johnson a été [illegible] ou 800 milles au dessus d'Ogdensburgh, et est maintenant entre les mains de M. Garrow, Maréchal des Etats-Unis, à bord du bateau Oneida. M. Burse, le général patriote est aussi entre les mains du maréchal. Le petit bateau à vapeur Paul Pry a été saisi par le gouvernement et remorqué par l'Oneida.

Ogdensburgh—Vendredi 16 nov. 1838.

Monsieur,

Je m'empresse de vous communiquer les nouvelles les plus récentes et qui sont déplorables.

Jusqu'à ce jour, les Patriotes se sont bien maintenus; mais aujourd'hui à midi, le Cobourg et cinq autres bateaux ont amené 800 hommes de troupes régulières et de miliciens, plus des gros calibres qui se trouvent dans la Provence. Ces forces ajoutées à un millier d'hommes de la milice, étaient trop pour les Patriotes. Ils ont été cernés sur terre, tandis que les bateaux à vapeur faisaient un feu très vif et bien nourri, de la rivière. Les Patriotes se sont bien battus, mais en vain. Ils furent repoussés d'abord.

Vers le coucher du soleil, ils déployèrent par trois fois un drapeau de parlementaire, auquel les Anglais ne firent aucune attention. Leurs cris furent de NE FAIRE NI QUARTIER, NI PRISONNIERS! Dans ce moment, deux des maisons occupées par les patriotes sont en feu. Les troupes anglaises ont sitonnées autour du moulin, mais sans être inquiétées par les patriotes. Le feu de la mousqueterie a cessé de part et d'autre.

Selon toutes les apparences, les Patriotes sont en pleine déroute et anéantis. A peine est-il possible qu'il s'en soit échappé quelques-uns.

L'indignation ici est à son comble, surtout contre les officiers et les manœuvres des insurgés. Il est d'une vérité incontestable qu'il n'y avait dans l'engagement qu'un seul officier général! Sans la conduite infâme de vils poltrons tels que W—J—B—P—N—et autres, on aurait pu réparer un résultat tout différent. Ils couraient pour ainsi dire comme de leur vie, de la part de ces pleutres les plus respectables et il se pourrait bien qu'ils fussent sévèrement punis pour avoir envoyé des hommes innocents et braves, là où ils n'ont pas osé aller eux-mêmes.

La bataille présentait un noble coup d'œil. Environ deux mille hommes y sont trouvés engagés. Le nombre des tués et des blessés ne peut guères être connu de qui soit. Vous vous faites bien une idée de la valeur et de l'obstination avec laquelle les patriotes se sont battus, [illegible] que vous saurez que K et quelques autres, [illegible] jusqu'à eux, hier soir, au péril de leur vie, afin de les retirer de leur position fâcheuse; mais [illegible] de s'éloigner, est ainsi qu'on [illegible] et ils ont préféré la mort [illegible] des milliers d'hommes, [illegible]

Aujourd'hui ils ne sont égorgés!

J. M. DOTY.

4 heures de l'après midi—Mr J. Woodruff arrive dans ce moment d'Ogdensburgh, d'où il est parti hier à midi. Il a vu un homme, un Polonais, qui est parvenu à s'échapper et qui pense qu'il est le seul dont la vie soit sauve. Les Patriotes, pas de moment après le coucher du soleil, firent une sortie avec trois drapeaux blancs, mais à mesure qu'ils sortaient, ils tombaient percés de coups.

Les troupes anglaises se précipitèrent alors dans le moulin. Le Polonais, qui s'est échappé et deux autres qui s'étaient cachés dans l'étage inférieur du moulin, se mêlèrent aux troupes anglaises; ses deux compagnons furent cependant tués. Quant à lui, il ne parvint des sauver qu'en revêtant l'habit du lieutenant Johnson, qui avait été tué mort.

Le nombre total des forces patriotes dans le moulin était de 111 et 11 blessés.

On suppose que le colonel polonais *Von Schultz*, qui commandait les troupes patriotes, s'est donné la mort.

Voici des nouvelles de Prescott, encore plus fraîches: On a reçu hier soir, au quartier-général, la dépêche suivante, de l'hon. lieutenant-colonel Dundas, du 83e. régiment. Nous espérons dit le journal, que les brigands américains n'ont échappé à la balle et à la baïonnette, que pour terminer leur carrière sur l'échafaud.

PRESCOTT, 16 nov. 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir, afin que vous en informiez Son Excellence le Commandant des Forces, que je suis arrivé hier de Kingston ici, avec quatre compagnies du 83e. régiment, deux pièces de 18, et un obusier. De la ville, je me mis en marche pour occuper une position à environ 400 verges des moulins à vent et des maisons adjacentes, occupées par les brigands.

Ils ne firent aucun mouvement pour s'opposer au mien. Les pièces de 18 ouvrirent un feu qui eut tout l'effet désirable sur l'édifice en pierre, auprès du moulin. Le capitaine Sandon, avec deux chaloupes canonnières, qui portaient deux pièces de 18, prit position au dessous du moulin, mais sans faire beaucoup d'effet.

Après avoir canonné ces maisons pendant un peu plus d'une heure, je vis remarquer que les brigands en sortaient et essayaient de s'échapper; j'ordonnai alors aux troupes de s'avancer. Le parti, maître du moulin n'offrit que fort peu de résistance, mais il partit un feu assez faible de la maison adjacente.

La nuit étant survenue avant que les troupes pussent entourer ces maisons et les brigands dans le moulin ayant déployé un drapeau blanc, je les fis sommer de se rendre à discrétion; ce qu'ils firent. Nous nous emparâmes aussitôt de quatre vingt six prisonniers et 16 autres qui étaient blessés aussitôt que l'on put se procurer des moyens de transport.

Une grande quantité d'armes, vingt cinq barils de poudre et trois pièces d'artillerie sont tombés entre nos mains.

A la nuit tombante quelques uns des brigands s'échappèrent du moulin et se cachèrent dans les taillis sur le bord du fleuve, en dessous du moulin. Je fis fouiller ce taillis par la milice et on s'empara de plusieurs insurgés et entr'autres d'un Polonais, qui se donne le nom de général Van Schultz et qui, dit-on, était le principal meneur. Toutes les maisons autour du moulin ont été détruites. J'ai fait occuper le moulin lui-même par une compagnie de la milice et si je juge à propos de le faire évacuer, il sera démoli.

Je m'estime heureux de pouvoir ajouter que nous n'avons perdu qu'un seul homme du 83e régiment.

J'ai l'honneur, &c., H. DUNDAS,
Lieut. col. commandant du 83e. régiment.

La cour martiale, chargée de faire le procès aux rebelles et aux brigands, a commencé ses séances aujourd'hui. Elle est composée de sept officiers généraux, et de sept capitaines, tous de la ligne, et elle est présidée par le major général Clitherow. Le capitaine Miller, du régiment royal, a été nommé juge rapporteur et Mr. Stuart, procureur général, est son conseil légal. On ne pense pas que la cour puisse faire aujourd'hui autre chose que se constituer en cour de justice. Mais le procès commencera probablement demain.

NOUVELLES ENCORE PLUS RECENTES.

Un messager du gouvernement anglais est arrivé à N. York, dans la matinée du 22, afin de pouvoir s'embarquer sur le Great Western: il est parti de Montréal le 19 novembre, avec des dépêches annonçant la capture de quatre-vingts patriotes à la reddition du moulin, et de trente-deux autres pris antérieurement, faisant en tout cent douze, et qu'ils ont été envoyés à Montréal, aux ordres de Sir George Arthur, qu'ils soient jugés ET PENDUS!

VARIETE'.

UNE SÉANCE CHEZ LE DOCTEUR GALL.

En 1823, le docteur Gall occupait à Paris un vaste appartement rue de Grenelle-Saint-Germain; c'est là qu'il faisait tous les soirs, devant un auditoire assez nombreux, un cours de phrénologie. Je crois voir encore la grande table de noyer autour de laquelle nous nous pressions attentifs et avides, et où venait prendre place au milieu de nous, tous les soirs à huit heures bien précises, notre respectable maître, car il n'ignorait pas que l'exactitude n'est pas seulement la politesse des rois, mais est encore un devoir pour les professeurs.

Comme le plus grand nombre des auditeurs était composé d'élèves en médecine, presque tous admis dans les divers hôpitaux de Paris, il arrivait souvent qu'on apportait au docteur Gall des crânes de toutes les qualités, de toutes les dimensions; aussitôt que la mort avait fait tomber une tête qui paraissait remarquable, elle allait enrichir la collection de notre digne docteur: il avait beau le défendre (car il craignait de se trouver aux prises avec le gouvernement ombrageux de cette époque,) presque tous les soirs sa table était chargée de longs faits, dans l'intérêt de la science, aux nombreux amphithéâtres de Paris.

L'année dont nous parlons fut marquée par plusieurs crimes devenus célèbres; un homme surtout avait commis un forfait qui n'a pas d'exemple dans les fastes de la justice; il venait d'être condamné à mort par la cour d'assises de Versailles, où il fut exécuté.

Plusieurs étudiants en médecine, et moi, tous natifs de Versailles, nous résolûmes de nous procurer la tête du supplicié; ce devait être une tête étrange, car ce criminel avait été conduit au meurtre par des penchants monstrueux; c'était donc une véritable conquête à faire pour la science, c'était un digne présent à offrir à notre maître, qui ne pouvait qu'être flatté de la possession d'une aussi riche curiosité. Nous fîmes si bien que, grâce aux bons soins du médecin en chef de l'hospice de Versailles, on consentit à fermer les yeux sur ce singulier rapt, et, le lendemain du supplice, nous étions mis en possession de la tête si ardemment désirée: nous voilà donc l'enveloppant, avec une sollicitude toute minutieuse, de coton et de charpie, puis plaçant le tout dans un foulard des Indes; cela ressemblait assez à un de ces jolis cadeaux de luxe qu'un jeune homme porte à sa maîtresse quand il a quelque chose à se faire pardonner.

Nous montâmes dans les Parisiennes, et l'étourdi qui s'était chargé de notre fardeau, refusant avec un grand sang-froid de le laisser placer sur l'impériale sous le prétexte que le contenu était fragile de sa nature, prit gravement place entre deux jolies personnes qui souriaient à nos joyeux propos, et qui ne se doutaient guère, les pauvres femmes, de l'horrible voisin que leur avait donné notre ardeur phrénologique!

Arrivés rue de Grenelle, la tête fut mise à nu, et prit place entre plusieurs autres qui figuraient sur la table, précisément en face du siège que devait occuper le docteur. Huit heures sonnèrent, il entra. Il jeta un rapide coup-d'œil sur les échantillons de cervelle étalés devant lui. "Encore des folies, dit-il," avec son air de bonhomie moitié souriante, moitié grondeuse, et son accent flamand, qui, bien que fortement prononcé, ne nous a jamais fait sourire.

Après avoir quelque temps promené ses regards d'une tête à l'autre, il les arrêta sur celle que nous avions apportée: *Oh! la vilaine tête!* s'écria-t-il; puis, il la prit dans ses deux mains, la palpa avec soin, l'examina en tout sens avec attention, et poursuivit après une pause de quelques minutes: "C'est la tête d'un supplicié.... Cet homme a dû être conduit au crime par l'entraînement des plaisirs impétueux des sens; les voluptés physiques, le désir ardent de les satisfaire, ont dominé exclusivement toutes les facultés de ce malheureux.... Il devait avoir d'ailleurs, une intelligence des plus médiocres, un caractère sombre et cruel enclin à la destructivité. Ses désirs exaltés, pervertis par la solitude et la privation, auront été poussés à un tel degré d'irritation frénétique, que tous les moyens, surtout celui du meurtre, lui auront paru bons pour les assouvir....."

Et, disant cela, le docteur Gall nous signalait le front étroit, la dépression totale de la partie antérieure de la tête, le développement des lobes moyens, ou parties latérales, sièges de la secrétivité et de la disposition à détruire; et surtout il nous faisait remarquer ce col si large à la base du crâne, où s'agitait, et devait bouillonner pendant la vie, un volumineux cervelet, comprimant de son poids tout le reste de la masse cérébrale.

Il ajouta, en nous montrant quelques *crostes*, ou ce points qui s'avançaient dans la substance intérieure du cerveau, que cette disposition maladive avait pu donner aux actes de férocité du criminel, un caractère de dévergondage vraiment inexplicables.

Nous écoutâmes en silence, et nous recueillîmes avidement ces paroles car le maître nous racontait sans le savoir, et nous expliquait le crime du misérable dont nos yeux fixaient la tête. C'était Léger.

Poussé à 28 ans par la mélancolie sauvage de sa nature, il s'était retiré sous un rocher au milieu des bois, vivant du gibier dont il s'emparait à la course, et qu'il dévorait tout sanglant. Un jour il s'élança, du haut de sa roche, sur une jeune fille de quinze ans, lui passa un lien au tour du cou, la chargea sur ses épaules, l'emporta au fond des bois, et là il assouvit ses affreux désirs sur ce corps qu'il avait mutilé; puis fatigué d'amour, il s'en fit un horrible repas. Léger, après ce crime, demeura trois nuits entières, couché sur la paille dans laquelle il avait placé le cadavre de sa victime; il en fut enfin chassé par les cris des corbeaux qui lui disputèrent sa proie; Il s'enfuit, et tomba entre les mains de la justice, devant laquelle il fit cette réponse, devenue fameuse par sa stupidité à la fois naïve et féroce: *N'j'ai bu du sang, c'est que j'avais soif.*

Nous étions tous livrés aux réflexions que faisait naître en nous la vue de cette organisation si triste, quand le docteur reprit en ces termes:

"Et pourtant cette tête si mal faite ne devait pas nécessairement conduire au crime; il y avait encore dans cette cervelle assez d'intelligence pour résister et combattre; mais cet homme était sans doute d'une ignorance profonde; abandonné dès l'enfance à son vicieux penchant, rien n'a pu développer ses facultés, diriger ni prévenir le mal. Non, l'éducation n'a pas passé par là. Le pauvre malheureux, ajouta-t-il en terminant, et en repoussant de la main le plat de porcelaine qui contenait la tête, si on avait su comprendre et mener ce cerveau-là, on en eût jamais rien fait de remarquable; mais il serait encore sans doute, à l'heure qu'il est, à faire paître ses vaches ou à conduire sa charrue."

Ainsi parla le docteur Gall. Ses paroles ne sortiront jamais de ma pensée, elles m'ont convaincu, et souvent apprendre à tenir que, dans la doctrine que nous ne jugeons pas ici, il tenait pour principe constant et certain, qu'on ne peut dire à l'inspection de la tête d'un homme, ni ce qu'il a fait ni ce qu'il fera; que l'homme n'est pas asservi comme sous une main de fer, sous le despotisme irrésistible de son organisation, et qu'il y a dans toutes les têtes, si ce n'est dans celles des imbéciles et des fous, chez lesquels le crime n'est pas possible, discernement pour comprendre le vice et la faculté pour le combattre.

(*Gazette des Tribunaux.*)

FANATISME RELIGIEUX.

Un voyageur arrivé tout récemment du fond de l'Asie raconte le fait qu'on va lire, digne par sa singularité de ne pas être passé sous silence:

"Un faquir, fort dévot, pour mériter une place dans le paradis du prophète, s'était, fort jeune, exposé une mortification bien extraordinaire. Il fit vœu de rester debout pendant douze ans, sans se coucher ni s'asseoir. Pour ne pas tomber en dormant, il se faisait attacher à un arbre, les cordes lui passaient sous le bras.

"Lorsque le terme de cette pénitence fut expiré, son second vœu fut de laisser pendant douze ans encore ses mains jointes et immobiles sur sa tête. Vers la fin de la douzième année, le sang ne circulait plus dans ses bras. Ils étaient desséchés, raides, insensibles.

"Après ces vingt quatre ans d'une si cruelle pénitence, volontairement imposée, il fut décidé qu'il recevrait le titre de *poris* c'est-à-dire saint parmi les saint; mais on lui fit subir encore deux épreuves, ce fut à celles-ci que notre voyageur assista.

"On suspendit le fanatique par les pieds à un poteau; on alluma un grand feu au dessous de sa tête, et on le balança continuellement de manière que ses cheveux passèrent à travers les flammes pendant trois heures trois quarts sans être brûlés, tant le mouvement imposé était rapide. Quand on le retira il était à moitié mort. Cet autres fois aussitôt dans un trou; on le couvrit de terre battue sous laquelle il resta encore trois heures trois quarts. A l'expiration de ce temps on le déterra. Chose étrange! il respirait encore. Alors il fut proclamé *pogis*.... Ce qu'avre l'aquie eut encore la force d'ouvrir les yeux comme pour remercier Dieu et expira."

—La croix d'honneur se gagne.—Charles X était un grand chasseur. [illegible] chasser des canards sur un étang qui touchait presque au domaine de la couronne, [illegible] Il dépêcha auprès du propriétaire un de ses gentilshommes avec la mission de traiter de l'achat de l'étang. Le propriétaire était, un paysan, [illegible] [illegible]

Poursuivait en demandant 20,000 fr., et sur la demande 30,000 fr., enfin les propos de vente fut dressé à ce prix. Mais au moment où le propriétaire prenait la plume pour le signer, il se ravisa tout à coup, et se penchant à l'oreille du gentilhomme, il lui dit: "Ma femme prétend qu'il vaut bien encore quelque chose de plus—Quoi donc—Elle voudrait qu'on me donnât la croix d'honneur.—Ça va sans dire, mon ami, répondit le gentilhomme. Signez donc." Et le propriétaire signa, et obtint la croix et 30,000 fr. Le lendemain Charles X tua tous les canards de cet étang et n'y parut plus huit jours après.

(*Le Temps.*)

—Le mariage sur le champ.—Il y a quelques mois un maréchal ferrant de Cambrai, riche et beau garçon, était sur le point de se marier avec une jeune couturière qu'il recherchait depuis long-temps. Le contrat venait d'être dressé. Un des articles déplut à la fiancée; elle crie, elle s'emporte, pas moyen de la fléchir. Le maréchal impatienté la prend par la main et la met froidement à la porte en disant qu'il ne veut pas d'une méchante femme. Le notaire se plaint d'avoir fait un contrat inutile, et on demande le prix. Attendez un peu, dit le jeune homme, je vais tâcher de trouver une femme. Il sort dans cette intention, et voit passer sur la grande route une jeune et jolie servante. "Etes-vous douce? lui demanda-t-il.—Oui oui, répondit-elle naïvement, informez-vous en plutôt à ma maîtresse.—Etes-vous sage?—Je ne crains aucun reproche à cet égard.—Voulez-vous vous marier?—Oui, si je rencontre un mari qui me plaise.—Comment me trouvez-vous?—Bien.—Alors, venez avec moi; le contrat est fait, nous le signerons.—Attendez au moins que je fasse un peu de toilette—Non, vous êtes très bien comme cela d'ailleurs le notaire s'impatiente. A propos, comment vous nommez-vous?—Isabelle.—Et moi Eloi; maintenant, prenez mon bras et partons." Ils arrivent ensemble, signent le contrat, auquel on ne change qu'un nom, et quelques jours après ils célèbrent gaiement la noce. On assure que depuis cette époque, cette union, si singulièrement contractée, n'a été troublée par aucune querelle. [*Echo de la Frontière.*]

Il y a dix ans, un jeune juif, M. Salvador, publié sous le titre d'*Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu*, un ouvrage rempli de recherches sur la législation et les mœurs des Hébreux. L'auteur ne s'occupait point de la religion, mais les expressions de *théosophie*, de *temps allégoriques*, de *traditions allégoriques*, etc., donnaient lieu de croire qu'il ne tenait pas très fermement à toutes les croyances des Juifs et à la révélation mosaïque. Surtout il insultait les chrétiens en soutenant que Jésus-Christ avait été légalement jugé, et qu'il méritait sa condamnation. Quelques journaux se hâtèrent de louer son ouvrage comme le fruit d'un travail honorable et consciencieux; car, à cette époque, toutes les hostilités contre la religion étaient accueillies par une opposition ardente et passionnée. Toutefois il se trouva dans cette opposition un homme plus franc que les autres, qui entreprit de discuter l'opinion de l'auteur juif sur le jugement de Sauveur. M. Dupin, alors avocat, aujourd'hui procureur-général et président de la chambre, publia dans la *Gazette des Tribunaux* du 7 décembre 1828 et des jours suivans, une discussion étendue et motivée sur le jugement de Jésus-Christ. Il y prouvait que l'accusation fut violente et perfide, et le jugement inique. Nous donnâmes un extrait de son travail dans nos numéros des 17 et 24 décembre 1828, tome xvm de ce journal.

Aujourd'hui M. Salvador vient de lancer un nouveau factum contre la religion chrétienne et son divin auteur; c'est un Précis de la vie de Jésus-Christ, qui surpasse, dit-on en audace et en outrages tout ce qui a paru jusqu'ici de plus hostile contre le Fils de Dieu. Plaignons l'époque qui voit de tels scandales, et où on affiche hautement le blasphème, sans que ni les lois ni l'autorité interviennent pour le réprimer. Nous ne savons encore si le Précis du sieur Salvador mérite une réfutation sérieuse, et s'il y a autant d'art et de talent que de malice dans cette nouvelle attaque de l'impiété.

Une autre production du même genre est annoncée à Bordeaux. Un sieur Lacour a publié le prospectus d'une traduction du Pentateuque, sous le titre d'*Elohim les Dieux de Moïse*; il prétend que les textes ont été faussement interprétés et que, par suite, notre code religieux se trouve recéler des erreurs. Il suit dont un système différent de celui qui a présidé aux versions connues. Bizarrerie de préjugés, d'allégories, de l'ignorance, et de flatteries, de redresser toutes les idées. N'est-ce pas bien une grande présomption que de se croire plus habile dans l'interprétation du Pentateuque, que les pères, les docteurs, les savans qui l'ont étudié, traduit et expliqué depuis tant de siècles. M. Lacour est parfois assez naïf. Quoique ce livre soit paradoxal en toutes ses parties, dit-il, ce n'est point le sujet du paradoxe qui nous a guidé en le composant. Aussi l'auteur compte peu sur le succès de son livre, et il se propose de ne le faire tirer qu'à 250 exemplaires. C'est encore beaucoup, si on juge du mérite du livre par le ton du prospectus.

L'Ami de la Religion.

—On écrit de Marseille, le 26 septembre:

"Un événement affreux est arrivé hier dans notre ville. Sur les deux heures après-midi, M. P., associé d'une de nos recommandables maisons de commerce, s'occupait du déménagement de domicile. Un fusil de garde nationale oublié depuis cinq ans se trouve sous la main de E. P., qui après en avoir visité le bassinet et fait partir plusieurs fois la détente, s'approche de sa femme en plaisantant, et lui dit en la mettant en joue: "Veux-tu que je te tue?" A l'instant le coup part. Mme. P. frappée d'une balle à la tête tombe et expire sur le champ. Rien n'égale le désespoir de son mari qui ne voulait pas survivre à un si grand malheur. Mme. P. était encore jeune et laisse trois enfants."

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DE PARIS.

M. Hippolyte Passy, à peine arrivé à l'Institut, a voulu, par un bon ouvrage, manifester sa reconnaissance au corps illustre qui vient judicieusement de se l'associer.

L'auteur examine quel a été l'*effet de notre loi de succession sur la répartition des propriétés et des richesses*. Il démontre avec beaucoup de force et de lucidité que l'égalité des partages a peu fait pour le nivellement des fortunes. C'est en vain que la législation du pays procède l'égal morcellement des biens; pour qu'un tel résultat devint possible et pour qu'il fût durable, il faudrait qu'il existât entre les différens héritiers d'un même père la même aptitude à conserver, la même capacité d'acquérir, la même fécondité surtout, et des alliances identiques, non seulement quant à la richesse des apports, mais quant à ces qualités domestiques qui diminuent les fortunes par les prodigalités du luxe et des plaisirs, ou qui les accroissent par l'ordre, par la vigilance et une prudente économie. En Pologne, où toute la fortune territoriale était divisée en 500 majorats adjugés à autant de familles nobles, quelques maisons acquirent une opulence quasi royale, tandis que le reste de la noblesse marchait à grands pas vers une médiocrité voisine de l'indigence. "On compte encore aujourd'hui 150 mille nobles dans les provinces de Podolie et de Volhynie, et la presque totalité des terres appartiennent à une cinquantaine de familles." Les causes de cela, nous les avons indiquées. Vous qui voulez l'égalité dans les fortunes, disait Aristote il y a deux mille ans, commencez par ordonner que toutes les unions soient également fécondes! Et à cette occasion, M. Passy fait la profonde remarque que voici: "L'inégalité des fortunes importait trop aux progrès de la civilisation pour que le soin de la maintenir [illegible] laissé à la capricieuse [illegible] des hommes."

La première et la plus puissante cause de l'inégalité des richesses entre les hommes, c'est l'inégale fécondité des familles: les riches sont moins fertiles que les pauvres, la chose est universellement prouvée; et ce qui éternise la pauvreté dans les classes inférieures du peuple, c'est que le peuple est plus fécond que les riches dont il envie l'oisiveté et la mollesse; ces causes irrémédiables de son impuissance *croissante*. A la ville, où viennent se grouper les fortunes et où se corrompent les mœurs comme la santé; à la ville, la progéniture est moins nombreuse que dans les campagnes, outre qu'elle s'y abâtardit et s'y dégrade. A ce sujet, M. Passy s'est livré aux recherches dont voici les résultats:

"A partir de 1826 jusqu'en 1836, c'est-à-dire dans l'intervalle de dix années, il est né annuellement en France, termes moyens ou compensés, 904,702 enfans légitimes; le nombre moyen des mariages, durant la même période, a été 256,927; c'est, par mariage, environ trois naissances et demie. Prenant ensuite trente neuf villes dont la population dépasse 20,000 âmes, M. Passy constate qu'il ne provient là de chaque mariage qu'environ trois naissances: c'est environ un seizième de moins que pour l'universalité de la France; celles de ces villes qui renferment le plus de familles riches sont aussi celles où les mariages sont le moins fertiles. Versailles, Clermont-Ferrand, Angers, Tours, Caen, Le Mans, sont celles où ils sont le moins féconds: chaque mariage ne représente que deux naissances et quelques fractions; tandis que le nombre s'en élève de trois à près de cinq pour Nîmes, Saint-Etienne, Limoges, Marseille, Boulogne et Dunkerque.

Paris, pris dans ses douze arrondissemens, offre, sous le même rapport, des résultats frappans. Le 3e., le 10e. et le 1er. arrondissement, où réside la grande aristocratie, de même que le 3e., où habite la finance, offrent à peine deux naissances par mariage, tandis que dans le 12e. et le 5e., dont la richesse est presque bannie, on trouve plus de trois naissances par union légitime.

Ces chiffres de la fertilité sont, au reste, parfaitement d'accord avec les tableaux de mortalité qu'à autrefois dressés M. Villermé pour les divers quartiers de Paris. Il résulte de ce dernier travail d'un savant estimable que la vie moyenne est de 33 ans pour le quartier St. Marcel, et de 55 pour la Chaussée-d'Antin. Or, c'est une chose établie dès long-temps que la fécondité des peuplades est proportionnelle à leur mortalité.

M. Passy, après avoir prouvé que les familles historiques et celles que la fortune rend puissantes sont plus exposées à s'éteindre que les familles obscures ou pauvres, fait ensuite le dénombrement des propriétés et des propriétaires. Il résulte de ces calculs qu'on aurait tort de juger de la division des fortunes par le parcellement des propriétés. En effet, la France renferme 123 mille 630 parcelles territoriales, et seulement 10 mille 900 cotes foncières, encore faut-il observer qu'il existe plus de cotes que de propriétaires. Les 21 dernières années, le nombre des cotes s'est, à la vérité, augmenté de 8 pour cent; mais il faut noter que la population dans le même temps s'est accrue de plus de 1 millions, c'est à dire de quatorze pour cent. Enfin, il existait en 1815 cent propriétés rapportant plus de 969 personnes, tandis qu'en 1835 il n'y avait plus que cent propriétés foncières pour 905 personnes, outre que la valeur des terre avait augmenté de même que la richesse mobilière. Heureusement la richesse du pauvre, les industries et le prix du travail, s'est élevée en proportion.

MUNICIPALITE No. 1.

Séance extraordinaire de Mercredi 28 nov. 1838.

A. R. 63

Le conseil s'est assemblé ce jour en vertu d'une convocation du maire à la demande de trois aldermen.

En l'absence du recorder M. Armitage a été appelé au fauteuil.

Le président ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. E. Duplessis, Luxembourg, Twogood, Faurès, Cressman, Guillot, Dupaty, Lanna, Cruzat, Prados, Vignié, Guesnard, Lambert, Marsoudet, Philippe Lanaux, M. Colson, et Pottmann 19.

Sur motion de M. Correjolles, Résolu que M. Armitage soit nommé à l'unanimité Président pro tempore de ce conseil.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

Le maire ayant transmis au conseil un message confidentiel,

Sur motion le conseil s'est ajourné à huis clos.

Peu de temps après les portes ayant été ouvertes,

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain 3 décembre à 5 heures de l'après-midi.

D. AUGUSTIN, secrétaire.

Marié.—Mercredi soir par le Rév. Mr. Moni, Mr John Lambert, capitaine du port de Lafayette, à Mlle. Adele Lampy, de la paroisse St. Jacques.

Décédée.—A New-York, le 14 de ce mois, Madame Margaret Slidell, Veuve de feu Mr. John Slidell, de cette ville.

MM. Eugène Ragel, James Redon et R. Ingraham, sont priés de faire connaître leurs résidences au consulat chargé de surveiller le débarquement des marchandises du navire Poacher, au poteau No. 9, troisième Municipalité. 30 nov

NAVIRE A VAPEUR COLUMBIA.

Les chargeurs sont priés d'expédier leurs marchandises aujourd'hui. Les passagers sont également invités à se trouver à bord demain à 5 heures du soir, au bout de la rue Girod, heure à laquelle il partira de la Levée. 30 novembre

LES consignataires par le JUPITER, capit. John Carter, venant de Bordeaux, sont invités de faire leur entrée en douane, et retirer leurs permis. Le navire commencera à décharger Vendredi matin. 29 nov

AVIS AUX IMPRIMEURS.

On offre à vendre à des termes avantageux une imprimerie, située à Donaldsonville, composée de deux presses à Ramage en très-bon état ainsi que de mille à douze cents livres de caractères, (types) où il se trouve quatre cents livres de Small Pica qui n'a encore pas servi; une forte fonte de St. Augustin et de Petit Canon; une fonte de cent livres Brevier; toutes ces sortes sont leurs lettres de deux points italiques pour affiches; et, en général toutes les sortes nécessaires pour faire les ouvrages de ville, tels que billets, chèques, cartes, etc. filets, [illegible], etc., papier, encre, casse, marbre, et tous les ustensiles d'imprimerie.

Pour les conditions s'adresser aux lieux à MM. Viosca Peyroux & Symphorien Verret, ou à la Nouvelle Orléans à M. Delaup, au bureau de l'Abeille.

30 nov—3.1pa

CORDES DE MANILLE—18 rouleaux en magasin et à vendre par J. A. BARELLI & Co.

COMMERCIAL.

New-York, 22 novembre.

VENTES D'ACTIONS.

35 actions Banque des Etats-Unis,			122 1/2
20	do	do	122 3/4
50	do	do	122 3/4
$3,000 en bons du Trésor, 6 p. ct.			102 1/2
$1,500	do	do	99 3/4

NEW-YORK, 22 nov.—Coton—Le marché a été calme, et des ventes ont été faites à une hausse de 1/4 à 1/2 cents. Le marché est toujours favorable; quelques détenteurs demandent aux prix précédens, tandis que d'autres sont disposés à faire des concessions. Cependant les acheteurs ne se présentent pas librement. Ventes, 2000 balles, parmi lesquelles se trouvent 980 Upland, vieille récolte de 11 à 12 1/2; nouvelle récolte, 13 à 14 3/4; 400 Mobile de 11 à 14 3/4 pour la nouvelle récolte; celui de la vieille récolte est classé d'après nos quotations; 620 Nouvelle-Orléans, nouvelle récolte, de 13 à 15; 150 Florida, à 13 1/2 à 14, nouvelle récolte.

Café—L'approvisionnement dans le Brésil s'est augmenté de 2822 sacs par l'arrivage de la goëlette London Packet. Les ventes des jours passés, comprennent 1600 sacs Brésil à 11 1/2 à 12 1/2; 450 Laguira 11 1/2 à 12; 350 sacs vieux gouvernement Java, 4 un petit lot de Java à 15, le tout à 4 mois; de plus 100 sacs bon St. Domingue, à 9 1/2 cents, comptant.

Farine—Les détenteurs de la farine de Western Canal, sont plus fermes, et des ventes ont eu lieu à $9, 62 à $9 75; celle du Sud est plus ferme et éprouve beaucoup plus de demande. Georgetown et Howard-street, $9 37 à $50. Brandywine $9 50.

Plomb—Quelques centaines de saumons de Russie, vendu à 5 1/2 cents à 4 mois; 2000 Missouri, à 5 3/8, pour du comptant, et 5 1/4 cents à 6 mois.

Mélasse—Les ventes se sont principalement bornées à de petits lots, pour la consommation, à une baisse de nos prix précédens. Les ventes comprennent quelques boucauts (douce) de Cuba, de 28 à 33 cents, et de Porto Rico à 35 à 39 cents, 4 mois.

Provisions—Le porc éprouve une bonne demande, et s'achète librement à $23 1/2 à 24 pour le mess, et $19 pour le prime. Le bœuf est ferme aux prix de $15 3/4 à 16 pour le mess, et $11 3/4 à 12 pour le prime. Nos cotations les plus élevées sont pour l'inspection de la ville. Graisse, vente de la nouvelle à 14 à 15 cents; la vieille se vend à 13 1/2 cents. Jambon 15c; épaules, 11 1/2; plats cotés, 12 1/2 à 13: bœuf fumé 12 1/2 cents.

Sucre—Cet article éprouve une demande limitée et a subi une faible baisse sur nos quotations précédentes. Le chargement du Claudius, venant de Matanzas, ne sera pas déchargé ici car il est destiné pour Boston.

Tabac—Une autre hausse d'environ 3/4 cents par livre a eu lieu dans le tabac du Kentucky de qualité inférieure, mais les détenteurs attendent un prix plus élevé; nous n'avons aucune vente à rapporter pour le moment.

CHARLESTON, 24 novembre.—*Coton*.—Nous n'avons aucun changement à annoncer dans le coton Upland. Les ventes qui ont eu lieu depuis notre rapport semi hebdomadaire, ont été très étendues, mais les transactions se sont principalement bornées dans les fines descriptions. Les prix de la semaine passée, se sont pleinement maintenus. Les ventes totales se montant à 6,304 balles, comme suit: 20 à 8; 4 à 8 1-4; 36 à 8 1-2; 26 à 8 1-8; 26 à 8 1-2; 35 à 9; 13 à 9 1-4; 28 à 9 1-4; 78 à 9 3-4; 393 à 10; 371 à 10 1-4; 791 à 10 1-2; 83 à 10 5-8; 87 à 10 3-4; 133 à 10 7-8; 443 à 11; 494 à 11 1-4; 502 à 11 1-4; 273 à 11 3/4; 89 à 11 3-4; 807 à 12; 1,824 à 12 1-4; 66 à 12 1-4; 540 à 12 1-4; 288 à 12 3-4; 472 à 13; 90 à 13 1-4; 761 à 13 1-2; 10 à 13 5-8, et 10 à 14 [illegible]. Nous n'avons aucun changement dans les cotons à longues soies. Les ventes de la semaine se montent à 120 balles Sea Island, à 40 cents et audessus.

Riz—Cet article arrive toujours lentement, et nous n'avons aucun changement à annoncer. Les remarques faites dans notre rapport semi hebdomadaire, se s'appliquent aux affaires qui ont eu lieu depuis lors.—Les ventes de la semaine se montent à 1,160 tierçons comme suit: 13 à 3 7-8; 26 à 3 13-16; 119 à 4; 47 à 4 1-4; 125 à 4 1-4; 57 à 4 5-16; 390 à 4 3-8; 270 à 4 7-16; 54 à 4 1-2; 93 à 4 9-16; 45 à 4 5-8; 38 à 4 11-16, et 12 à 4 13-16.

Farine—La demande est toujours très calme, et se borne principalement à la consommation de la ville. Des ventes ont eu lieu dans celui de Baltimore Howard Street, et Richmond, de $9 à $9 1-4 à $10. Un petit lot de Haxall à $10.

Groceries—Il y a toujours une bonne demande, et les prix sont fermes. Ventes de plusieurs lots de sucre de Muscovado en boucauts, à 8 3-4; à 9 1-4; et 9 1-2 à 10 1-4. Plusieurs lots de café vert, de 11 3-4 à 12 1-4, et 12 1-2 à 13 1-2. Un lot mélasses de la Nlle-Orléans et des Indes Orientales à 40 à 48 cents, et un lot de la Havane à 33 à 34.

Jambons—Plusieurs lots de jambon frais ont été achetés aux prix suivans: côtés à 14 cents; cuisses à 17, et un lot de vieux jambon (cuisses) vendu à l'encan à environ 10 cents. Peu d'importation.

Graisse—Peu d'affaires dans cet article; nous n'avons entendu parler que d'une vente d'un petit lot de graisse fraîche à 15 1-2 cents.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Patsy, Crowell, Liverpool, G Green & Brother.
Brick J. Palmer, Marsman, Philadelphie, J H Ashbridge
Goel. Gov. Arnold, Swain, Mobile, capitaine
Goel. Mary, Emerson, Galveston, W Bryan
Goel. R Taylor, Crocker, Alexandrie. J H Ashbridge

Arrivés.

Bateau de remorque Tiger Beebe, des Passes, avec les navires Queen Victoria et Palestine. Il est parti de la passe le 28 courant. Rien de nouveau.

Bateau de remorque Post Boy, Paulding, de la passe N E, ayant remorqué en rade le brick Pocahontas. Il est parti le 28 courant à 4 heures p. m.

Navire Ariadne, Wescott, en 11 jours de Castine, avec un chargement de patates et de poissons.

Navire Palestine, Littlefield, de Liverpool, chargé de sel et d'autres marchandises.

Goel. Ponchita, Dela, en 6 jours de la Havane avec un chargement de fruits et de café.

Navire Queen Victoria, Thompson, de Bath, avec un chargement de foin, maquereaux, et pierres à paver.

Brick Pulaski, Stackpole, en 24 jours de Thomaston, avec un chargement de chaux.

Brick David Rogers, de Portsmouth.

Steamer Caroline, Staton de la Mobile.

Steamer Tribune, Boyd, de Louisville, avec un chargement de coton et toile d'emballage, farine, ficelle &c. à divers

Steamer Baton Rouge, Irwin, Bayou Sara, avec un chargement de coton.

Steamer Edward Shippen, Poyles, de Louisville, avec un chargement de coton.

Steamer Gen. W. H. Harrison, Black, de Louisville, avec un chargement de graisse, porc, farine, pommes, beurre, genièvre, jambon, whiskey, alcool, et balais à divers.

MEMORANDA.

[illegible] Dantha, Williams.

Arrivé ici à N. York, le 20 nov. navire Louisville, Cornell.

Partis de Bath (Me.) le 16 nov pour ce port, navire Manchester, Beaworth; barque neuve Edinburg, capt. Théobald.

A Boston, le 18 nov. pour ce port, nav. Avis. Expédié à Portland le 17 nov pour ce port, la barque Oxford.

UN jeune homme demande à se placer pour vendre du lait; il a cinq piastres de pratique. La personne qui voudrait l'employer peut s'adresser à l'imprimerie de cette feuille. Ce jeune homme serait disposé à commencer à vendre le 1 décembre prochain. 30 nov—1

TRAITES sur la Havane, à vendre par M. DELIZARDI & Co. 30 nov

SCHMIDT & WERNER, ont transporté leur comptoir au no. 89, rue Bienville. 30 nov

MELASSE—46 tierçons en bon ordre pour être embarqué, en débarquement du bateau à vapeur Semaphore, à vendre par P. H. GALLIERY, 51, rue Conti. 30 nov

SUCRE—200 boucauts de Sucre, première qualité, livrables de suite sur habitation par DEVEZIN & DOSSAT, 30 nov 50, rue Tchoupitoulas.

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne de la marque R, reçus par le navire Vicksburg, et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 30 nov 50, rue Tchoupitoulas.

BEURRE DE GOSHEN—30 frequins Beurre de premier choix, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 30 nov 50, rue Tchoupitoulas.

41 BOUCAUTS de Sucre et 14 barils de Mélasse, en débarquement et à vendre par R. BRUGIER. 30 nov

SUCRE—800 boucauts de Sucre, à vendre par R. BRUGIER. 30 nov

WHISKEY, &c—20 barils Whiskey, 23 barils porc mess, 10 barillets Beurre, 118 do graisse, en débarquement du bateau à vapeur Wm. H. Harrison, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 nov

FARINE—120 barils, en débarquement du bateau à vapeur Western, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 nov

FARINE—100 barils en débarquement du bateau à vapeur Tiber, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 nov

FARINE—274 barils, en débarquement du bateau à vapeur Wm. H. Harrison, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 nov

WHISKEY—100 barils, en débarquement du bateau à vapeur Wm. H. Harrison, à vendre par G. DORSEY, 41, Nouvelle Levée. 30 nov

CAFE DE RIO—5000 sacs excellent Café vert de Rio, en débarquement du navire Anelia, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 30 nov 63, rue Gravier.

PORC—50 barils mess porc, 50 barils prime porc à vendre par JOSEPH LANDIS & CO, 30 nov 14, rue Poydras.

A VENDRE par A. M. DE MIRANDA, No 113, rue Bourbon, 400 milliers cigarres de la Havane, de différentes marques et qualités; 20 quarts de barriques Malaga doux, 3 barils cigarres en papier, de qualité supérieure. 30 nov—3

HABILLEMENTS—Gilets et pantalons de satin, chemises rayées, flanelle blanche et rouge, caleçons dito, en débarquement du navire Frances Anne, et à vendre par FROST & Co. 30 nov 6, rue de la Douane.

DEMANDE DE DOMESTIQUE—On désire louer une négresse blanchisseuse et repasseuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 30 nov

FICELLE—100 balles ficelle, en débarquement des bateaux-à-vapeur Tribune et Tiber, à vendre par PIERCE SHANNON & BRO. 30 nov

A VENDRE à bord de l'Antioch, 1021 sacs Sel de Cadix, de qualité supérieure; aussi, 35 barils huile de morue pure, 60 barils maquereaux No. 3; 70 barils No. 2 et 5 de No. 1; aussi, 850 barils pommes de terre. S'adresser à bord, en face des Magasins du Free Port. 30 nov—6

PLANCHES, POMMES DE TERRE, &c.—25,000 pieds bois de charpente, 350 barils pommes de terre, à bord du navire Queen Victoria, à vendre par L. H. GALE, 30 nov 93, rue Commune.

CHAUX—800 barils chaux de pierre, de Thomastown, à bord du brick Empress, et à vendre par 30 nov L. H. GALE, 93, rue Commune.

5000 PAIRES BRODEQUINS de Russett, 2000 dito brodequins de peau de veau, pour hommes et enfans, 20 douzaines bottes fortes; 50 douz. souliers, bottes, etc., fins, pour hommes; ainsi qu'un assortiment complet de bottes, souliers, pour femmes, hommes, enfans, etc., à vendre en gros et en détail, par JOS. JEWELL, 61, Chartres.

Aussi—Un cabriolet à ressort élevé, fait de commande, très joli et bien conditionné, avec un beau jeu de harnais, etc., complets. 30 nov—3

DEPOT de voitures de la Louisiane, rue Royale, nos. 46 et 48. On vient d'y recevoir de superbes voitures; des voitures légères; des barouches à siège à la Dicky, sur ressorts en demi carton, des légères pour un ou deux chevaux, sur ressorts elliptiques, une grande variété de cabriolets, à vendre à bon marché, pour du comptant ou de bon billets. 30 nov

TOILE blanche et brune—20 balles toile à drap et à chemise écrue et de 3/4, 7/8 et 4/4; 20 caisses toile blanche, 7/8 et 4/4, 20 balles lindseys, 3 caisses jânes de Warwick, 1 caisse mousseline peinte, excellent article; 10 balles coutil à matelas; maintenant au magasin et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 29 nov

PENSION BOURGEOISE—Mr. [illegible] a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir une Pension Bourgeoise, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. 29 nov

PAPIER—400 rames papier double, à envelopper, à vendre par (29 nov) ED SPRAGUE, 22, Douane.

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.—Conformément à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que Lundi prochain, 3 Décembre, le dit Conseil procèdera à la nomination d'un second avocat pour ladite Municipalité le 28 Novembre 1838. C. GENOIS, Maire. 30 nov

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La compañía tomará las armas el domingo 2 de diciembre, á las 10 de la mañana, reunidos en el parage acostumbrado; armamento completo, casaca y pantalon de paño. De orden del capitan. FRANCO. SOLER, Sargto. Primero. 30 nov

INSTRUMENTS POUR MUSIQUE MILITAIRE.—Les soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment d'instruments pour musique militaire, qu'ils offrent aux compagnies de musique à bon marché, savoir:

Clarinettes en ut et en si bémol,
Do. do. en fa et en mi bémol,
Piccolo et octaves,
Ophicléides,
Trompettes de cavalerie,
Do do d'harmonie,
Trombonnes Tenore,
Cors d'orchestre,
Bonnets chinois,
Cimballes,
Triangles,
Tambours et grosses caisses.

E. JOHNS & Co.
30 nov—12 Encoignure St. Charles et Commune.

SUCCESSION DE ADOLPHE SCHNELLE.—Avis est par le présent donné aux débiteurs de la succession de A. Schnelle d'avoir à payer leur compte entre les mains du soussigné curateur, dans un délai raisonnable, et les créanciers de ladite succession sont également informés d'avoir à présenter leur réclamation pour être réglé.

Paroisse de Jefferson, le 29 novembre 1838. R. BEAUVAIS, Curateur.

Que l'on trouvera tous les lundi et vendredi, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, au bureau du juge de paroisse. 30 nov—10

SUCCESSION DE GIOVANETTI.

Vente par le Registre des testamens.

MERCREDI, le second jour de janvier 1839, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Nicolas Giovanetti, décédé, les propriétés ci-après décrites.

20 lots de terre situés dans la ville de Carollton, Nos. 14, et mesurant comme suit: les lots Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Colonies, sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 9 et 10, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 122 pieds et demi de profondeur. Les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Treize (Thirteen), sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 11 formant l'encoignure de la rue Jackson, le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue Holly.

Lots de terre situés dans la même ville de Carollton, dans l'îlet No. 16, dans l'îlet renfermé par les rues Colapissa, Jackson, Thirteen et Holly-grove, mesurant comme suit: les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Thirteen, sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 7 formant l'encoignure de la rue Holly-grove; et le lot No. 16 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 17, 18, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 122 pieds et demi de profondeur.

Conditions: moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et portant 10 pour 100 par an d'intérêt en cas de non paiement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour se retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, 30 nov Reg. des Testamens.

Ferguson & Cotte contre leurs créanciers et les créanciers de Ferguson & Hall.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District judiciaire—La cession de biens par les insolvables ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas, notaire public, le lundi 31 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires desdits insolvables; et en attendant, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. M. C. Rossellus est nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 29 novembre 1838.

P. LE BLANC, Député Greffier.

30 nov—3,1pa

IL a été conduit au syndic soussigné du 3me arrondissement de la paroisse de Jefferson, les animaux épaves suivants, savoir:

Un Cheval bai marqué D. L. sur la cuisse droite, ayant le pied gauche de derrière blanc.

Une jument baie, ayant une étampe ressemblant à F. I. sur la cuisse et l'épaule droite, ainsi le front et les quatre pieds blancs; suivre son suivant qui est un mulet gris de quatre, ayant aucune étampe apparente.

Un cheval alzan marqueté, blanc sur le dos et n'ayant aucune étampe apparente.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au troisième lundi prochain, ils seront vendus à l'encan, pour frais de dépôt, lundi jour à dix heures précis du matin, au lieu du dépôt, chez Mr. Lecesteur Lamarre.

Paroisse de Jefferson, le 29 novembre 1838. R. BEAUVAIS, syndic. 30 nov—3

PERDUE le 24 de ce mois, une JEUNE CHIENNE Carrée, âgée de cinq ou six mois, répondant au nom de Diane. Elle a le front de sa robe jaune et couvert de larges taches foncées, le museau blanc et tacheté, les pattes et la queue presque blanches.

Dix piastres de récompense seront données à celui qui la ramènera au soussigné, chez le Dr. Lambert, rue Royale entre St-Louis et Toulouse. J. W. HINCKS. 29 nov—4

RUE Royale, No. 115—On se charge de remettre en bon état, et à un prix modéré, les paniers de champagne qui pourraient avoir coulé. 29 nov—4

TOILE A DRAPS de 45, 51, 90 et 102 pouces, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 29 nov

TOILE A DRAPS DE RUSSIE et Ravensduck, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 29 nov—3

BAS—Blancs, bleus, noirs et à jour, pour dames, dito, demi-bas blancs, bleus demi-bas pour enfans, &c. à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 29 nov—3

DRAPS—Draps noir anglais, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 29 nov—3

A VENDRE—Un BON PIANO, en bon état. S'adresser au No. 117, rue Tchoupitoulas. 29 nov—3

TERRAINS A VENDRE—UN DEMI-TERRAIN, situé rue Bourbon, dans la seconde municipalité.

UN ILET de terre, situé à Hunstville. Si d'ici à samedi, 1er décembre, ils ne sont pas vendus, ils seront vendus à l'encan par MM. Guesnard & Delamore, à la Bourse de la Cité. Pour les conditions, s'adresser rue Tchoupitoulas, No. 113. 29 nov—3

LA BANQUE DU COMMERCE tire sur Londres et Paris. G. O. HALL, caissier. 29 nov

SUCRE—75 boucauts sucre, en débarquement du sloop Jackson, entre les rues St. Louis et Conti, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 29 nov 56, Vieille Levée.

CIGARES—300,000 cigares américains à vendre par VAN WYCK & Co. 29 nov 35, rue du Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 29 nov 35, rue du Camp.

2000 Piastres en traites à vue sur la Banque des Etats Unis, de Philadelphie, à vendre par F. C. GEORGEN & Co. 29 nov 76, rue de Chartres.

CORDE D'EMBALLAGE—600 rouleaux corde d'emballage, article supérieur, à vendre par VAN WYCK & Co. 29 nov 35, rue du Camp.

FARINE—561 barils en débarquement du bateau à vapeur A. M. Phillips, à vendre par G. DORSEY, 29 nov 44, Nouvelle-Levée.

FARINE—400 barils de la marque de Bradbury, en débarquement d'un chalan, à vendre par C. DORSEY, 29 nov 44, Nouvelle Levée.

NOUVEAU BŒUF SALE—De marque de choix, et marqué B. à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 29 nov 28, Vieille Levée.

FARINE—600 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur Echo, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 29 nov 34, rue du Commerce.

SALPETRE—70 ballots sacs, de 2 balmeaux, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 29 nov 34, rue du Commerce.

RAISINS—900 caisses, 200 demi caisses et 100 quarts de raisin M. R. venant d'être reçus et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 29 nov 34, rue du Commerce.

FARINE—93 barils farine croisée et farine fine en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des magasins.

CAFE—175 sacs café de la Havane, vert, en débarquement du brick Tenedor, 450 milliers cigares de la Havane, de différentes qualités à vendre par J. M. CABARELLO, 29 80, rue St. Louis.

VIN D'OPORTO—60 caisses vin de véritable Oporto, en débarquement du navire Emperium, à vendre par R. GRONING & Co. 29 nov

CIMENT—100 barils Ciment hydraulique, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD, 29 nov 22, rue Bienville.

SEL DES ILES TURQUES—3,500 boisseaux Sel des Iles Turques, en débarquement de la barque Bolivar, et à vendre par LE[illegible] 29 nov

MELASSE—80 barils en très bon ordre, en débarquement du bateau Sémaphore, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti. 29 nov

SUCRE—14 boucauts [illegible] à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti. 29 nov

BLANC DE BALEINE—30 caisses de Hemland, 50 dito de Pa[illegible], 30 de Kingsland, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

MORUE—40 [illegible] quelques caisses, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

CHANDELLES—[illegible] de grandeurs assorties, reçues par les navires Charleston et Concordia, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

PAPIER DOUBLE, à envelopper—50 rames en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

HARENGS [illegible]—90 boîtes, reçus par le navire Charleston, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

SAVON—250 caisses de Robbins No. 1, extra No. 1, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

SAVON—300 demi caisses de Rugg et de Robbins No. 1 et No. 1 extra, à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 29 nov

ANISETTE etc.—[illegible] anisette superfine, de Bordeaux, et [illegible] fruits à l'eau-de-vie, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 29 nov 56, Vieille Levée.

SUCRE—[illegible] sur habitation, à quelques milles au dessus de la ville, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 29 nov 56, Vieille Levée.

AUTIONS—[illegible] de la Banque du Commerce de la Bourse, à vendre par PAYSON & PICKRELL, 29 nov No. 9, rue du Camp.

BONS [illegible] Etats-Unis, en demande par PAYSON & PICKRELL, No. 9, rue du Camp.

R[illegible] à la nouvelle récolte, [illegible] AMELUNG.

[illegible] DE LA [illegible]

GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 58

16, 23, 65, 72, 46, 74, 27, 3, 53, 1, 90, 4,

Sont les numéros sortis dans le tirage de Jeudi.

TIRAGE DEMAIN.

Un seul lot de 5,000 PIASTRES.

13 BILLETS, SEULEMENT $3 60. 43

GRANDE LOTERIE D'ETAT,

Classe No. 59.

Autorisée par la Législature de l'Etat, Devant être tirée samedi 1er décembre 1838, à 5 heures P. M., à l'Hôtel Bishop.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$5,000		$5,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,400		1,400
1	1,300		1,300
1	1,200		1,200
1	1,100		1,100
5	1,000		5,000
10	500		5,000
10	300		3,000
10	200		2,000
10	150		1,500
10	100		1,000
165	50		8,250
63	20		1,260
63	25		1,575
63	15		945
63	10		630
3906	5		19,530
23436	3		70,308

27834 Lots s'élevant à $144,588

Billets entiers, $3—Moitiés 1 50—Quarts 75.

Paquets de 25 billets pour $75, garantis devoir tirer au moins $33.

Paquets de 25 demi billets, pour $ 37 50, garantis devoir tirer au moins $16 50.

Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $8 25. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 29 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENT POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à 4 h. A M			Char à cheval à 5 h. A. M.		
Locomotive	6 "	"	Locomotive	7 "	"
"	8 "	"	"	9 "	"
"	10 "	"	"	11 "	"
"	12 "	"	"	1 "	P. M.
"	2 "	P M	"	3 "	"
"	4 "	"	"	5 "	"
"	6 "	"	"	7 "	"
"	8 "	"	"	9 "	"

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue du Canal à 6 heures du matin et continueront à partir toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à continuer les heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir du lieu de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du chemin de fer se trouve rue Poydras.

29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char partira pour le soir partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette, et les lieux intermédiaires, toutes les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents. 29 nov JOHN HAMPSON, chef-ingénieur.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle-Orléans et le public en général, que le Révérend Monsieur P. J. Verhaegen Supérieur de l'Université de St. Louis, Missouri, est arrivé en ville, et que les personnes qui désirent recevoir des renseignements sur cet établissement littéraire, pourront s'adresser à lui, chez le très-Rev. Monsieur Blanc, Evêque de la Nouvelle-Orléans. Monsieur Verhaegen se propose de séjourner dans la Louisiane jusqu'à la fin de février prochain.

P. H. KERNION, 27 nov—6,3pa Agent de l'Université de St. Louis.

GRAINES POTAGERES ET A FLEURS, de toutes espèces; Camélias de 15 variétés, et plusieurs autres arbustes, oignons de fleurs de plusieurs variétés et grandes, Renoncules et Anémones variés, cloches à jardin, arrosoirs en cuivre et zinc; pompes à bascules et à cylindre pour jardin. Encoignure des Bons-Enfans et Washington. Mr. Nicolas Jouay, venant de France, a apporté une grande quantité d'arbres plantes. 29 nov—3

PLANTS DE POMMES DE TERRE de qualités supérieures, reçus par le navir Ecco, et à vendre au No. 17, rue du Commerce.

150 barils de Pommes de terre à œil ouvert—50 barils de Pommes de terre blanches et bleues d'Angleterre; 50 barils de Pommes de terre dite de Rohan, les plus délicieuses pour la table, et les plus productives pour le jardinage.—Le tout provient de l'habitation du Juge Buel, à Albany et sont garantis pour être de qualité supérieure à tout ce qui a été importé jusqu'à ce jour. 29 nov A. DINN.

PERDU de notre Concordia, 7 caisses marquées E.C. Johnson, ont été prises par le Deay No. 1301; quiconque fera retrouver lesdites caisses, sera libéralement récompensé. JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

L[illegible] soussignés ont en main, et offrent à vendre: 1000 caisses raisins; 6 pipes eau-de-vie française; 30 caisses tabac manufacturé; 300 caisses thé de poudre à canon et hupson; 500 boîtes café Cognac; 100 barillets clous de grandeurs assorties; 1 caisse linge fait. VAN WYCK & Co. 29 nov No. 35, rue du Camp.

M. S. COCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre les articles suivants, composant le chargement de la goëlette Ulysses.

15 pipes vin Catalan, 20 barriques do.
25 sacs amandes en coques, 40 barils eaux coques.
25 Petits barils vin vieux de Catalogne.
6 Jarres raisins frais; 100 tambours figues.
64 caisses prunaux; 300 jarres huile d'olive.
12 barils millet, 6 caisses ail, 4 ch[illegible].
200 caisses raisins MR; 200 demi caisses do.
90 caisses raisins [illegible] quarts [illegible]
[illegible]
[illegible] dito.
5 caisses figues en coquillages, 9 do. en bouquets.
5 Jarres marrons; 1 caisse [illegible]

29 nov Rue Toulouse, No. 27.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Jupiter, venant de Bordeaux.

140	barriques vin rouge St. Julien 1836,	
20	do	vin rouge Margaux 1834,
20	do	vin rouge Château Larose 1839,
50	caisses vin rouge St Julien garanti	
50	do vin rouge Léoville,	do
50	do vin blanc vieux de Haut Barsac garanti 1834,	
50	do vin blanc vieux de Sauterne garanti 1834	
	(Le tout de la marque de Dalhon & fils de Bord.)	
1000	caisses vin rouge Bordeaux dito	
1200	do vin rouge dito	
1000	do vin rouge petit Médoc.	
30	do vin vieux de St. Julien 1825,	
145	do vin vieux Château-Margaux gar. 1825,	
300	demi-barriques vin blanc vieux et Sauterne,	
17	fûts eau-de-vie fine vieux, marque J. J. Dupuy	

29 nov R. A. LEFEBVRE, 10, Toulouse.

PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT—C. R. Parker vs. J. R. Hervey & B. Noland, intervenant.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à moi adressé, je vendrai sur les lieux, rue des Magasins, Numéro deux cent vingt deux, en cette ville, lundi le cinquième jour prochain, à dix heures du matin, la machine à vapeur du bateau Minerva, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cinquante jours de crédit en un billet endossé à satisfaction. C. F. HOSEY, 29 nov shérif.

COUR DE DISTRICT—Sarah Jane Hoolahan vs. Edward Barnett—En vertu d'un ordre de saisir et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, samedi le quinze décembre prochain à une heure de relevée,

Un lot de terre ensemble avec la maison qui s'y trouve, et toutes les autres améliorations, situées au faubourg Annonciation de cette ville, désigné par le No. 69 dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Orange, Annonciation et Camp; ayant mesure anglaise, trente deux pieds de face à la rue du Camp, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Orange, desquelles il forme l'encoignure, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, le dit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 29 nov C. F. HOSEY, shérif.

John Donaldson vs. Miss McClenagan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, le Samedi 8 décembre 1838, à une heure P. M. tous les droits, titres et intérêts à l'argent du débiteur entre les mains de M. Charles Briggs, caissier de la caisse d'épargnes de la Nouvelle-Orléans, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions—Comptant.

29 nov B. BEAUREGARD, Marshall.

AVIS.—Les créanciers de MM. Gurlie & Guillot et de M. Le Gurlie, sont invités à présenter leurs titres, dans le plus bref délai, aux syndics soussignés, afin que le tableau de distribution soit fixé et les fonds répartis. S'adresser au bureau de l'encan de Joseph Le Carpentier, encoignure St.-Louis et Chartres.

JOS. LE CARPENTIER } Syndics des créanciers
FS. CORREJOLLES } de Gurlie et Guillot et
29 nov—3t p1/2 } de Le Gurlie.

MADAME LA PUENTA, [illegible] de New York à cette [illegible] Hôpital, où se trouve [illegible] crédulité, il est près de sa [illegible] F. G. GOERGEN & Co. 29 nov—6 76, rue de Chartres.

L[illegible] créanciers de Wm. Nott et de Wm. Nott & Co., sont notifiés que, l'assemblée ajournée au [illegible] troisième décembre, aura lieu en l'étude de P. de Armas, not. pub., ce dit jour, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les sujets dont il avait été question à la première assemblée. 28 nov—3t & d.

AVIS—Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de cette ville, en date du 26 juin 1838, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessment des terrains nécessaires pour ouvrir en droite ligne, la rue du Quartier, depuis la rue St.-Claude, jusqu'à sa jonction avec le chemin Bayou, donnent avis qu'ils ont déposé, ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour de Paroisse, un état de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, dans le présent, par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessement sera présenté à la dite cour, pour être confirmé, le Samedi 29 Décembre 1838, et toutes personnes ayant les droits ou intérêts sont par les présentes le droit de présenter des objections, par écrit, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent Avis, lequel, suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux des gazettes publiées dans cette ville.

Nlle.-Orléans, 13 novembre 1838.

J. B. LAMBERT, G. LEGENDRE, L. ALLARD.

14 nov—3on 16j 3on

TRAITES sur New-York, à vendre par WILLIAM G HEWES, 27 nov Bank Place.

LE soussigné est en mains, et offre à vendre: 100 caisses savon de la marque de [illegible], Co. 100 do chandelles do dito 50 [illegible] pipes vin de sherry; 30 barils vieille eau [illegible] WILLIAM G HEWES. 27 nov

LE soussigné a en mains et offrent à vendre, 50 balles toile à sac des Indes, 100 rouleaux cordes du Nord, 50 [illegible] cordes de Manille de grandeurs assorties, 130 pièces toile d'emballage du Kentucky, 200 rouleaux du Kentucky, 100 balles cotes du pièce, 200 [illegible] WILLIAM G. HEWES & Co. 27 nov Bank Place.

LETTRES DE CHANGE sur New York et Baltimore, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 29 nov 160, rue Royale.

[illegible] D'ORLEANS.

Vendredi 30,

L'AMBASSADRICE,

Opéra-comique en trois actes, de Auber

ETRE AIME OU MOURIR,

Vaudeville en 1 acte, de Scribe.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

SALLE DE LA BOURSE ST.-LOUIS.—Messieurs les souscripteurs aux huit bals de société qui doivent se donner dans la Nouvelle Salle de la Bourse St.-Louis, sont priés de se réunir au bureau de ladite salle, dimanche prochain, 2 du courant, à midi, pour procéder à l'élection des commissaires et réviser les règlemens. 29 nov—1

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

Samedi prochain, 1er décembre 1838,

GRAND BAL PARE.

Le prix des billets est deux piastres par cavalier avec le privilège d'y accompagner trois dames.

Ce bal étant entièrement paré, les cavaliers n'y seront admis qu'avec une mise convenable. Trois commissaires de salle seront entièrement chargés du maintien de l'ordre pendant le cours du bal, et auront aussi la direction de l'orchestre.

Nul ne pourra entrer dans la salle avec manteaux, cannes, etc. Un bureau sera établi pour les déposer. 28 nov—4

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que samedi prochain, 1er décembre, il fera l'ouverture de la dite salle, par un

GRAND BAL PARE ET MASQUE

Qui aura également lieu tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine.

Aucune dame ne pourra y être admise sans avoir préalablement été n'ait reçu un billet d'invitation qui sera personnel.

L'orchestre composé de bons artistes et dirigé par Mr. Lepandes, très experimenté dans cette partie, exécutera des walses et des contredanses dans le genre le plus nouveau.

Rien n'ayant été épargné pour rendre ces réunions agréables, dans lesquelles l'ordre et la décence seront strictement observés, le soussigné espère recevoir en cette circonstance les encouragements du public de la Nouvelle Orléans.

Le prix d'entrée est d'une piastre par chaque cavalier.

28 nov—6 A. J. STOCHA.

GRAND SPECTACLE, DES VARIETES.

MONSIEUR ADRIEN fils, physicien médaillé de plusieurs souverains devant lesquels il a exercé son art, a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera aujourd'hui un spectacle qui ne laissera rien à désirer, composé d'expériences de physique, des jeux de jongleur et d'une très jolie fantasmagorie. Le spectacle est varié tous les jours et commence à 7 heures précises. *Le prix d'entrée est une piastre.* La salle est située rue de Chartres No 109, au-dessus du magasin de Mlle. Décourneau.

Le mardi et le vendredi relâche, tous les autres jours le spectacle aura lieu et sera des plus variés. 22 nov

THEATRE ITALIEN—Le soussigné annonce respectueusement au public de la Nouvelle Orléans, et de ses environs, qu'il a l'intention d'établir, dans cette ville, et aussitôt que possible, UN THEATRE POUR L'OPERA ITALIEN, qui sera bâti par une compagnie, aussitôt que le montant total de la souscription sera rempli.

Pour faciliter les souscripteurs, le montant du capital a été divisé en 400 actions, de $150 chacune, payable à 3, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés à l'ordre de la compagnie.

Le directeur annonce avec plaisir aux habitans de la Nouvelle Orléans, que la liste de souscriptions, ouverte seulement depuis peu de jours, contient déjà près de $30,000 d'actions.

Les personnes qui désireraient souscrire, peuvent s'adresser indistinctement aux soussignés, directeurs actuels de la compagnie.

Messrs. SAMUEL J. PETERS,
CHARLES GENOIS,
GUILBERT BULLIT,
D. F. BURTHE,
LOUIS JANIN,
ALPHONSE MILTENBERGER,
FREDERIC DURRIVE,

23 nov—6 L. GABICI, directeur.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Granet,

Rue Philippa, près de la rue du Canal.

Les classes de Français sont faites par M. GRANET. 27 nov

MADEMOISELLE ALBINA STELLA, élève de Rossini et membre de l'Académie Philharmonique de Bologne, en Italie, continuera à donner des leçons de chant en Italien, en Anglais et en Français. S'adresser à l'institut de Madame Santangelo, au No. 90, rue de la Douane.

Elle prendra aussi des élèves par classe. 27 n—3

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE DE SOCIETE—Les membres de cette institution sont prévenus que l'assemblée annuelle de la société, aura lieu mercredi, 5 décembre, à 6 heures de l'après-midi, pour entendre la lecture du rapport annuel du Bureau de Direction, et élire le Président, le Vice-Président et dix Directeurs pour servir durant l'année prochaine. 27 nov—3 JAS. EVANS, Secrétaire.

AVIS—Mr. DREUX ST. AMAND, n'étant plus attaché au théâtre d'Orléans, a l'honneur d'annoncer qu'il se propose de donner à domicile, des leçons de langue française, géographie, histoire, écriture, arithmétique, &c. &c. les premiers éléments de la langue latine. Les personnes qui désirent se perfectionner dans la prononciation de la langue française, ou peuvent aussi s'adresser qu'à lui ancien élève de l'école nationale déclamation de Paris.

Son adresse, chez Mr. Lelièvre, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 27 nov—6

CHAUSSURES FRANCAISES—Rue Royale No. 167, entre St. Pierre et Toulouse.—Le soussigné vient de recevoir de Paris un assortiment de souliers de femmes en maroquin, dito en peau satinée, dito fourrés, pantoufles en laine, pour femmes et pour hommes, souliers en satin noir et blanc, bottines de dames, noires et en couleurs, bottines d'enfants à franges, souliers de filettes, noirs et en couleurs, bottes françaises, et a constamment en magasin un assortiment de chaussures du nord, en tout genre. 27 nov—4 A. BILLAUD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de mettre en vente un grand choix de MARCHANDISES françaises, qu'il offre à vendre à des prix modérés. E. LELOUP, Rue de Chartres, No. 83, entre Bienville et Douane. 27 nov—4

AUX NEGOCIANS—Un teneur de livre, qui a acquis dans le Nord une expérience de plus de vingt années, désire s'employer dans un magasin de [illegible] [illegible] tenue des livres en général, lui font espérer qu'il donnera toutes sortes de satisfaction. Ses conditions adressées à B. B. G., et laissées à la boîte n 211 à la poste, recevront une prompte réponse. 27 nov—6

DEMANDE—Une dame partant très prochainement pour France, désirerait trouver une femme de chambre pour lui donner des soins durant la traversée. S'adresser à la pharmacie de M. Lombard, faubourg Marigny, rue de la Levée. 27 nov—3

EN débarquement des navires Zampa, de Naples et Mohawk de Bordeaux, à vendre par les consignés.

37 caisses conserves de Colin, assorties, tels qu'articles alimentaires, sardines à l'huile et fruits sucrés au sirop et cristallisés; tous ces articles sont parfaitement conditionnés et très frais.

1000 caisses vin rouge bonne qualité ordinaire, à vendre à bas prix.

600 caisses vin rouge, des marques St.-Julien Médoc Château-Lambert, Château-Margaux, Chateau-Lafitte, Château-d'Arnac; tous ces vins sont de qualité supérieure et expédiés directement par [illegible]

50 caisses vin rouge, des marques Chateau-Lafitte et D'Arnac, du cru ci-dessus, en caisse de 12 demi-bouteilles chaque.

150 caisses vin rouge, véritable Hermitage.
50 caisses vin rouge de St-Pierre.
200 caisses vin Muscat de Frontignan.
100 barils vin imitation Madère.
64 barriques vin rouge de Bordeaux, à vendre à bas prix.
50 caisses Kirschenwasser de Bâleen Suisse.
50 caisses Absinthe de Dubied père et fils.
300 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Guerland.
30 caisses vermicelle et macaroni, par 10 livres chaque, en fine qualité et très bien conditionnée.
1 balle draps français, couleurs assorties.
1 balle toile de coton.
20 douzaines bas de soie.

E. L. BERNARD, 28 nov—3 Rue Royale, No. 117.

A VENDRE par le soussigné, les articles suivants d'importations récentes:

10 balles bouchons par 30 mille chaque;
100 [illegible] par 1000 et 500 chaque.
9 [illegible] têtes de pavots contenant 15000 têtes.
11 balles Vert de Gris;
3 balles Racines de Gentiane;
1 balle Fleurs de Guimauve;
1 balle Fleurs de Coquelicots;
6 balles Alpiste;
[illegible] balle Galles;
[illegible] Graines d'Oiseaux;
[illegible] Graines de Jardinage,
9 [illegible] Lentilles;
2 balles Noix;
150 paniers et caisses Bouteilles vides.

E. L. BERNARD, 27 nov—6 Rue Royale, No. 117.

MELASSE—80 barils mélasse, en débarquement entre les rues St. Louis et Conti, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 24 nov 56, Vieille Levée.

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et autres, visiteurs de la ville.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison *Alfred F. James*, favorablement connue de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, au comptant, rue Maiden Lane No. 69, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général qu'un d'eux a l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour du comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que Frocs et habits, [illegible] Pantalons et Gilets de toutes les espèces et les plus beaux qu'il soit possible [illegible] [illegible] les personnes qui n'ont pas été visiter les établissements à New-York, les dirons qu'ils y vendent à des prix moindres que ceux des autres établissements de tailleurs aux mêmes marchés, et que dans leur coupe et leur confection, ils sont surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où elles devront être exposées, et dans le séjour de l'un d'eux ne sera nécessairement que de peu de durée, ils espèrent que leurs amis s'empresseront de venir faire leur choix après l'arrivée de leurs habillements.

Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur manufacture ou pour la fourniture d'habillements de tous genres, à des prix extraordinairement bas.

23 nov—1y

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre-Arpenteur, ancien défricheur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE EN VINGT LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St.-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

RECU par le dernier arrivage, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.

[illegible] de livres d'éducation et de [illegible] supérieur de voitures [illegible]

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jésus-Christ et de quelques autres classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boîtes de peintures fines, pinceaux, cadres et boîtes à miniatures, pinceaux, crayons, etc.

Papier français de qualité supérieure, [illegible], quayes Joseph et à musique.

Etuis de mathématiques, portefeuilles, nouveautés, des lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, [illegible] 26 nov—3

POUR LA MOBILE—Le steamer ISABELLA, capitaine Walker, partira du bout du chemin de fer du lac, pour le dit port, samedi, 1er. décembre, après l'arrivée des chars de midi. S'adresser à WALKER, KNIGHT & Co, 30 nov—3 26, Nelle Levée.

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau-à-vapeur TIBER, capitaine G. M. Lender, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le lieu susdit et tous ceux intermédiaires, dimanche 2 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 30 nov 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Pittsburg.—Le superbe bateau-à-vapeur TRIBUNE, capitaine J. Boyd, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, dimanche 2 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 30 nov 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE—Le bateau-à-vapeur neuf, EDWD. SHIPPEN, capitaine Geo. W. Boyle, partira pour le lieu susdit et tous ceux intermédiaires, dimanche 2 décembre, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

P. S.—L'Edward Shippen est pourvu de ceintures préservatives pour les passagers de la chambre. 30 nov

POUR ST. LOUIS et tous les Ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur BELLE OF MISSOURI, tirant peu d'eau, capitaine Fench, ayant la majeure partie de son chargement, engagée, partira pour le lieu susdit et tous ceux intermédiaires, dimanche 2 décembre, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 30 nov 63, rue Gravier.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.—Le bateau à vapeur GEN. HARRISON, construit à Cincinnati, durant l'été dernier, avec de bons matériaux; il a 135 pieds de quille, 22 pieds de bau, six pieds et demi de cale, jauge 198 tonneaux et tire 24 pouces sur lest. Sa machine a été construite par Yeatman, Wilson & Shields, de Cincinnati, sur les modèles les plus approuvés, sa chaudière est bien disposée et à des cabines séparées.

Comme ce bateau ne restera que peu de jours dans le port, s'il n'est pas vendu, on pourra l'acheter à des termes raisonnables en s'adressant de suite à JOSEPH LANDIS & CO, 30 nov 14, rue Poydras.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1., fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagement, s'adresser à GOURDAIN & BENIT, 29 nov 13, rue Conti.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe et fin marcheur bateau-à-vapeur NORFOLK, capitaine Smith, est attendu à chaque jour, et partira immédiatement après son arrivée, pour les lieux susdits et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BRO., 29 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Hogarth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 29 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT REGULIER—POUR VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY, ET NATCHEZ.—Le superbe bateau à vapeur EMPEROR, capitaine Auter, est attendu à chaque instant et fera des voyages réguliers durant la saison, entre ce port et ceux ci-dessus. Ce bateau vient d'être complètement réparé et amélioré, et peut être considéré comme étant actuellement un des plus agréables naviguant sur les eaux de l'Ouest. Pour fret ou passage, s'adresser à PIERCE SHANNON & BROTHER, 29 nov 57, rue des Magasins.

POUR GALVESTON ET VELASCO.—Partant Samedi, 1er décembre, à 5 heures de l'après midi. Le superbe paquebot à vapeur COLUMBIA, à basse pression, et double et chevillé en cuivre, capitaine John Wade, partira comme il est dit ci-dessus.

On ne prendra aucun fret après l'heure de midi, et on ne recevra en paiement que des billets de la Nouvelle Orléans. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. 88, Commune. 29 nov

POUR PHILADELPHIE—Partant aujourd'hui—Le nav. J. PALMER, capitaine Marshman, ayant tout son chargement à bord, partira aujourd'hui. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 30 nov 65, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier A 1, DALMATIA, capitaine Winsor, partira sous le plus bref délai. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 30 nov

POUR BALTIMORE—Le brick UNCAS, capitaine N. Boush, partira dans quelques jours, et peut loger facilement quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à J. W. ZACHARIE & CO, 30 nov 36, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Paquebot Régulier—Devant partir samedi, 1er. décembre—Le navire ST. JAMES, classé A 1, capitaine Watson, ayant presque tout son chargement engagé, partira comme il est dit; pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord du navire en face de la rue Bienville ou à N. F. CORRY & Co., 29 nov 57, rue du Camp.

A FRETER—La belle goélette fine voilière BREEDWOOD, capitaine Auer, actuellement en chargement au nouveau Bassin, du port d'environ 800 barils; on préférerait que ce fût pour la Mobile, Pensacola, St. Marks, St. Joseph, Apalachicola ou la Havane. S'adresser à HEFFORD & SORGENFREY, 29 nov 34, rue du Commerce.

POUR GALVESTON—La goélette fine voilière LAPWING, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à J. B. BAILEY, Bienville. 29 nov

POUR LE HAVRE—Navire de Ligne—Le navire fin voilier, classé A1, ROCHESTER, capitaine Charles Owen, partira probablement samedi prochain, et peut prendre 150 balles coton et recevoir convenablement trois passagers de chambre, s'il en s'adresse de suite à L. H. GALE, 93, Commune. 29 nov

POUR ST. JAGO DE CUBE—La fine voilière goélette WATER WITCH, capitaine Dupuyre, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CO, 29 nov 19, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Devant partir lundi, 3 du courant—Le navire MATTAKEESETT, fin marcheur, classé A 1, capitaine Bowne, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 250 balles de coton, s'adresser de suite à L. H. GALE, 29 nov 93, rue de la Commune.

A FRETER—Un navire solide et fin voilier, du port de 1300 balles. Pour plus amples détails, s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD, 28 nov 27, rue St-Louis.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier ELIZA, capitaine Schormacker, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à H. PALOC & DUFOUR, 27 nov No. 110, rue de Chartres.

POUR SAVANNAH—La goélette fine voilière GEN. WAYNE, capit. Huntington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 27 nov 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goélette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO. 27 nov 27, rue Toulouse.

POUR BALTIMORE—La goélette fine voilière A. M. HALE, capitaine ——, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 27 nov 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goélette fine voilière EXCHANGE, capt Kirby, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 27 nov 65, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Le brick VOLTAIRE, capitaine Hopes, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut recevoir encore 200 balles de coton, pour fret ou pour passage s'adresser à GEORGE BEDGORD, 26 nov No 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Inman, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, pourra admettre encore 50 boucauts pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 26 nov 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe COMMODORE TUCKER capitaine Robinson, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 26 nov 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier J. PALMER, capitaine Marshman, ayant tout son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements pour quatre ou cinq passagers, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 26 nov 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Passage—La barque LAFAYETTE, classée A 1, capitaine Landis, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 24 nov 93, rue de la Commune.

POUR ST. JOSEPH, FLORIDE—La goélette fine voilière HERALD, cap. Russell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à JOHN A. MERRITT, 22 nov No. 53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & CO.—POUR BOSTON—Le navire CONCORDIA, nouvellement construit, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du chantier de la rue St. Joseph, ou à JNO. A. MERRITT, 22 nov 53, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Premier navire—Le brick paquebot PASTORA, fin marcheur doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Farwell, partira positivement mardi prochain 4 décembre. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord première rangée plus bas que la halle aux boucheries ou à (27 nov) R. GRONING & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conformément à une résolution du Conseil de la première municipalité, avis est donné que lundi, 3 décembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur susdit procédera à la vente de quelques lots de terre de la rue du Canal, du Bassin, de la Douane et Villeré, à l'exception de quelques lots mélinés dans ces lots, et qui sont actuellement en litige.

Conditions—Un, deux et trois ans de terme, moyennant des billets endossés à la satisfaction du maire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Un plan sera exposé à la Bourse au moment de la vente.

Le 6 novembre 1838. C. GENOIS, Maire. 6 nov

Vente renvoyée.

PAR GUINAULT & DELAMORE.

Bureau rue St.-Louis, No. 26.

IL sera vendu aujourd'hui, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis.

La mulâtresse TUROTINE, âgée d'environ 20 ans, avec son enfant, âgée de six mois. Très bonne domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 60 jours, 4 mois et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 30 nov—1

PAR T. MOSSY & GARDEL.

AUJOURD'HUI 30 du courant, il sera vendu, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Toulouse—La cargaison entière de la goélette Ulysse, venant de Malaga. Conditions à la vente. 30 nov—1

VENTE PUBLIQUE—Il sera vendu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, le chargement de la goélette espagnole Ulysse, venant de Malaga.

300	Caisses Raisins, à M. R.
300	demi do.
250	Caisses do cristina;
150	Caisses Limons;
4	Jarres Grapes;
[illegible]	Paquets Figues;
51	Caisses Prunes;
300	Paniers Huiles;
40	Barils Grains de Chanvre
6	Caisses Piétons salés
100	Grands Barillets Olives
60	Petits do do.

30 nov—1

BOIS DE CHARPENTE A L'ENCAN.

IL sera vendu, mardi prochain, 4 Décembre, à 4 heures de l'après midi, au moulin de MM. [illegible] & Co., ville de Lafayette, 250,000 pieds de bois de cyprès pour construction, tel que lambris, madriers, planches, encadrements, &c. 150,000 pieds planches d'un pouce, un et quart, et un et demi d'épaisseur, 78,000 pieds de bois de cèdre propre à faire des lambourdes et des poteaux; et de plus, une grande quantité de merrains à citernes.

Les conditions seront connues à la vente. 30 nov—4

IL sera vendu mercredi 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, au moulin à scie de MM. [illegible] & Villavaso, situé à trois milles au-dessous de la ville, par M. O. Rousseau, juge de la paroisse St. Bernard, DEUX CENT MILLE PIEDS DE BOIS DE CHARPENTE ET PLANCHES de différentes proportions, par lots convenables aux acheteurs.

Conditions à la vente.

NOTA. Les bois seront délivrés aux endroits indiqués en payant les frais de charroie. 29 nov—6

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi 1er. décembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Un terrain situé au faubourg Trémé, sur lequel il existe une cuisine en bois, et une écurie avec grande pour 4 chevaux, désigné par le No. 4 de l'îlet no. 9, de la dit îlet compris entre les rues St. Pierre, Orléans, Tremé et St. Claude, mesurant [illegible] de face sur ladite rue St. Pierre. [illegible]

Conditions: [illegible] et la balance à 6 mois en billet endossés [illegible] Acte de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 nov—3

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

Famille d'Esclaves de valeur.

SAMEDI, 1er décembre, il sera vendu à la Bourse de la Cité, à midi, Sarah, mulâtresse, âgée d'environ 26 ans, et son petit enfant, âgé de 6 ans, Pauline de 8 ans et Elisabeth de 11 ans. Marie est dans ce pays depuis 10 ans, est une cuisinière ordinaire et domestique de maison en général, et n'a pas très jeune propriétaire elle est une honnête et fidèle garantie, garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception qu'elle est dans l'habitude de se livrer aux boissons, mais ses enfants sont très intelligents.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et tirés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov—3

PAR T. MOSSY ET GARDEL.

VENDREDI, 30 courant, à 10 heures, dans le magasin vis-à-vis ceux de l'encan, rue Toulouse, No. 56,

Un assortiment de chaussures anglaises, de chaudière, etc. [illegible] 29 nov

PAR T. LEVY.

VENTE PAR GARDIENS DU PORT.—Il sera vendu lundi 3 du courant, à 10 heures de l'après-midi, au magasin d'assurance de Mrs. Pierce Shannon & Brother, second magasin au dessus de l'United States Exchange, rue Tchoupitoulas, par ordre des inspecteurs des gardiens du port.

Environ 250 rouleaux cordes d'emballage avariés du Kentucky, importés et endommagés à bord du steamer [illegible] Clay, capt. Sharp, dans sa traversée de Maysville, Kentucky, à la N. Orléans. 29 nov—2

PAR DORIOCOURT & DUBOS.

SAMEDI prochain, 1er. décembre, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi.

Le nègre AUGUSTE, âgé de 26 ans, domestique de maison, cocher, ayant quelques notions de la conduite d'un médecin.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 mois, en billet bien endossé et hypothèque.

L'acte de vente devant M. Greffier, not. pub. 28 nov—4

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente d'Esclaves.

IL sera vendu samedi, 1er décembre prochain, à 10 heures et demi du matin, au [illegible] No 24 rue de la Vieille Levée.

Le fonds de magasin de [illegible] quincaillerie, vins, épiceries &c. [illegible]

Conditions—Toute somme au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300, quatre mois, et toutes son montant au-dessus de $300, 4-6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 28 nov—3

PAR HEWLETT [illegible]

IL sera vendu [illegible] au Nouvel Hôtel du Bourse de la Cité, à midi, à la [illegible] [illegible] rue Elysie, entre les rues Morrant, [illegible], ayant chacun 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

Sur chacun des dits lots, il existe une maison, [illegible] planches de chalan, des [illegible] et le bois de cheval en dehors, et couverte en bardeaux [illegible] deux pièces. Latrines en bois, puits, &c.

Conditions: comptant. On recevra en paiement les actions de la banque des Améliorations, au pair. 28 nov—3

SUCCESSION RIEFFEL—Vente par le Registre des Testaments—Le mercredi 5 décembre prochain, à midi, en vertu d'un ordre de [illegible] de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis [illegible], pour le compte de la succession de feu Marie Rieffel, [illegible] [illegible]

ESCLAVES.

1o. Une mulâtresse nommée [illegible], âgée de 30 ans, [illegible] [illegible]

BIENS FONDS.

1o. Une maison située [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1833, le No. [illegible] [illegible]

Conditions: six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés [illegible] à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. [illegible] 29 nov

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant T. Seghers, notaire public.

Benoist Mary contre Eliza Taylor.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Lanoue, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, à mon bureau, rue Madison, le samedi 8 décembre 1838, à 4 heures P. M., un lot de meubles saisis dans cette affaire. Conditions: comptant. 21 nov B. BEAUREGARD, marshal.

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA.—En conformidad á las decisiones 3a. 4a. 5a. y 7a. del artículo 9o. y 9a. 10a. y 11a. del artículo 10o. del Estatuto, se previene á todos los Sres. Socios que el domingo próximo 2 de diciembre á las once y media en el antiguo convento de Ursulinas, calle de Condé, para proceder á la eleccion de diez representantes de número, bajo la presidencia del primer vice presidente y asistencia de la junta de administracion. Se recomienda la mas puntual asistencia á un acto tan importante al sosten de esta filantrópica institucion.

Nueva Orleans, 27 de noviembre de 1838.

Por orden de la junta,

J. A. ROCA STI. PETRI, 29 nov—3 1er. secretario.

SOCIETE ESPAGNOLE DE BIENFAISANCE.—Conformément aux sections 3e. 4e. 5e. et 7e de l'Art. 1er, et aux 9e, 10e et 11e de l'Art. 10, des statuts, tous les associés sont invités à s'assembler le Dimanche 2 décembre, à 11 heures du matin, dans l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé, pour procéder à l'élection de dix représentants du nombre, sous la présidence du 1er vice-président, et en présence du comité d'administration. On prie Messieurs les membres d'assister à un acte qui tend à soutenir cette institution philanthropique.

Par ordre de l'Assemblée,

J. A. ROCA STI. PETRI, 1er secrétaire. 29 nov—3

H. & W. ANDERSON,

Nos. 22 & 24, rue Tchoupitoulas.

Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.

25 nov

PENSION BOURGEOISE tenue par Mme. P. Fontenette, rue Royale, entre Conti et St. Louis. 26 nov—6

UNE Dame, sans enfant, désire se placer comme nourrice, elle a beaucoup de lait, et peut fournir les recommandations les plus satisfaisantes. S'adresser au No. 174, rue Moreau. 26 nov—3

TRAITES sur Paris à vendre par 23 nov—3 GEO. & CHAS. URQUHART.

UN jeune homme parlant le français et un peu l'anglais désire trouver un emploi. S'adresser chez Mr. Fantoll, rue Dumaine, entre Chartres et Levée. 15 nov—3t 3pa

CAFE DE RIO—150 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIPP, 29 nov 40, rue Poydras.

A VENDRE—Une belle maison de maître qui n'a pas encore été occupée, composée de 4 grandes appartements, 2 cabinets et 4 jolies chambres sous le comble, cuisine, etc. cette maison bien située entre poteaux, est bâtie sur un terrain de 30 pieds français de façade, sur 120 de profondeur. [illegible]

Un dito rue St. Louis, près la rue Bourgogne, sur un terrain de 30 pieds sur 120 de profondeur.

Quatre maisons dans différentes positions du faubourg Marigny.

Deux dites faubourg Clouet, près la Halle Washington.

Plusieurs dito dans une belle positions, dans le faubourg Tremé.

Quantité de terrains bien situés.

S'adresser au bureau de banque de [illegible] OLIDION, courtier.

SAVON—350 caisses savon de [illegible] à vendre par J. A. BARELLI & Co, 29 nov 29, rue de la Commune.